

Province de Québec
MRC de Drummond
Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2019 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller et maire suppléant, siège n° 1,
Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Pascal Gagnon, conseiller,
siège n° 3, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Sont absents lors de l'ouverture de la séance :

François Bilodeau, conseiller, siège n° 4
Jocelyne Guilbault, conseillère, siège n° 5

Autres présences

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal

Citoyens : 8

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire,
M^{me} Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et
secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 114, Monsieur Gaston Côté de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 043, Madame Michelle Rajotte de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 061, Technigaz de Bécancour.

4. Adoption de l'ordre du jour

82.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour tout en y ajoutant la demande de cours d'eau au point 9h et extermineur fournis à l'item « Questions diverses ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 10 juin 2019, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019
6. **Demandes**
 - a) Madame Johanne Allard : défense de stationnement
 - b) Le Village Québécois d'Antan : cotisation 2019
 - c) Madame Andréane Benoit : la Tablee du village
 - d) Madame Lauranne Jutras : gratuité de la salle
 - e) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : entretien de pelouse
 - f) G.B. Équipements inc. : offre d'achat photocopieur Canon
 - g) Pèlerinage marial groupe Nicolet : gratuité du centre communautaire
7. **Comptabilité**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. **Dossiers municipaux**
 - a) FQM; 78e congrès annuel
 - b) Rapport du Maire sur les faits saillants des derniers états financiers
 - c) Caisse populaire de l'Est de Drummond : bail avis d'abandon
 - d) ADMQ : colloque de zone
 - e) Indicateur de vitesse
 - f) Salle du conseil : vinyle de fenêtre
 - g) Municipalité de St-Germain-de-Grantham : partage d'une ressource en ingénierie
 - h) Vente pour taxes : 13 juin 2019
 - i) Avis de motion : modifiant le règlement 246.09.95 à l'entente portant sur l'établissement de la compétence de la Cour municipale de Drummondville
9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Marquage de la chaussée (reporté)
 - c) Asphaltage Domaine des Saults
 - d) Asphaltage divers rangs : contrat
 - e) Emploi étudiant
 - f) Employés saisonniers
 - g) Nettoyage de fossés
 - h) Demande de cours d'eau

Période de questions à 20 h 30

10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Olivier Précourt : vente d'équipement.
 - c) Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover : invitation visite d'usine des eaux usées
 - d) Achat détecteur quatre gaz
 - e) Avis de motion : règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté
11. **Sécurité publique**
 - a) Fondation médicale Jean-Pierre Despins : défibrillateur
12. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction mai 2019
 - b) Avis de motion : règlement relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments
 - c) Adoption du règlement numéro 439/2019 sur les poules pondeuses et des lapins en milieu résidentiel
 - d) M.A.M.H. : demande de prolongation de douze mois pour la refonte de la réglementation en urbanisme
 - e) Mandat à Therrien Couture : transmission d'une mise en demeure

13. **Loisirs et culture**
 a) La Boucle : suivi
 b) La Boucle : achat pour événement
 c) Ville de Drummondville : dénonciation entente relative au loisir et à la culture
 d) Location d'une toilette chimique
14. **MRC**
 a) Compte-rendu MRC
 b) Maire suppléant : séance du 19 juin 2018
 c) Programme de récupération hors foyer
15. **Questions diverses**
 a) Exterminateur fournis
 b)
 c)
16. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 13 mai 2019;

120.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
 Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Demandes**

a) **Madame Johanne Allard : défense de stationnement**

CONSIDÉRANT QUE Madame Allard résidente du 265, rue Dumoulin, soit face au centre communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE Madame Allard se plaint que lors d'événements au centre communautaire les utilisateurs se stationnent sur sa pelouse et que ceux-ci brisent le terrain et jettent des débris par terre;

CONSIDÉRANT QUE Madame Allard demande aux membres du conseil de mettre en place un règlement pour interdire le stationnement des véhicules sur son côté de rue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne souhaitent pas interdire le stationnement dans les rues du village;

CONSIDÉRANT QUE c'était dans les projets futurs de refaire le stationnement du centre communautaire;

121.06.2019 Sur proposition de Christian Jutras
 Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de ne pas réglementer l'interdiction de stationnement sur un côté de la rue Dumoulin ;
- de refaire le stationnement du centre communautaire en deux phases, soit une première phase en 2019 et l'autre en 2020 considérant la disponibilité des budgets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Le Village Québécois d'Antan : cotisation 2019

122.06.2019 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler la cotisation 2019 au coût de 100 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Andréane Benoît : la Tablée du village

CONSIDÉRANT la résolution numéro 86.05.2019 stipulant la fermeture d'une partie de la rue Principale due à l'événement « La Tablée du village » organisée par Madame Andréane Benoît;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est réuni le 10 juin dernier et qu'ils ont décidé de ne plus faire l'événement sur la rue Principale due aux délais de réponse trop longs pour la demande de permis de fermeture de rue;

CONSIDÉRANT QUE le comité en est venu à un consensus de faire l'événement sur le terrain de l'Église de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE Madame Andréane Benoît fera une demande auprès de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix pour avoir accès au stationnement de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande à la municipalité de lui fournir les tables et les chaises en bois ainsi que des poubelles pour 200 personnes;

123.06.2019 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'annuler la demande faite auprès du Ministère des Transports pour la fermeture d'une partie de la rue Principale;
- d'accepter de prêter les tables, les chaises en bois ainsi que des poubelles pour l'événement;
- de demander à la FADOQ de Sainte-Brigitte-des-Saults de prêter de nouvelles tables et de nouvelles chaises en cas de surplus seulement;
- de s'occuper de faire des photocopies pour la publicité de son événement pour le publipostage auprès de tous les citoyens de la municipalité;
- de mandater Madame Andréane Benoît à demander les permis nécessaires à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et des autres ministères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

Aucune question n'est soumise.

d) Mademoiselle Lauranne Jutras : gratuité de la salle

CONSIDÉRANT QUE Mademoiselle Lauranne Jutras sera candidate de la Boucle 2019 le 15 juin 2019 et qu'elle parraine l'école Carrousel de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE son objectif de parrainage est de 2 000\$;

CONSIDÉRANT QUE Mademoiselle Lauranne Jutras demande à la municipalité la gratuité de la salle communautaire le 9 août 2019 pour faire une collecte de fonds pour atteindre son objectif;

CONSIDÉRANT QUE Mademoiselle Lauranne Jutras remettra la somme recueillie à l'école Carrousel pour que celle-ci puisse faire des activités sportives ou de l'achat de matériel pour inciter les jeunes à faire des activités sportives;

124.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'offrir la gratuité de la salle à Mademoiselle Lauranne Jutras pour la journée et la soirée du 9 août 2019.

Note : Monsieur Christian Jutras déclare pouvoir être en conflit d'intérêts concernant ce dossier, de sorte qu'il se retire des délibérations et du vote sur cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : entretien de pelouse

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Fabrique de Notre-Dame-de-la-Paix demande une contribution financière pour la tonte de gazon de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults;

125.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder une aide financière au montant de 2 000\$ pour l'entretien de la pelouse du terrain de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) G.B. Équipements inc. : offre d'achat photocopieur Canon

CONSIDÉRANT la location du nouveau photocopieur Konica Minolta;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien photocopieur Canon était encore au bureau municipal, mais inutilisé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons publié l'article en vente sur Facebook avec les cartouches d'encre et que nous demandions de faire une offre d'achat;

CONSIDÉRANT QUE G.B. Équipement inc. a fait une offre d'achat au montant de 200,00 \$;

126.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre d'achat faite par G.B. Équipement inc. au montant de 200,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Pèlerinage marial groupe Nicolet : gratuité du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la présidente de la marche mariale groupe de Nicolet, Mme Jutras, désire une gratuité de la salle communautaire pour le coucher le 10 août prochain.

127.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser la gratuité considérant que ce n'est pas un organisme de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUEBEC

Luminaire de rues avril 2019	300,51 \$
208 Ch de la Rivière du 1 ^{er} avril au 3 mai 2019	2 220,62 \$
Facture payée en double à cause des paiements préautorisés	300,51 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR avril 2019	3 375,21 \$
-----------------------------------	-------------

RECEVEUR GENERAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR avril 2019	1 055,69 \$
-----------------------------------	-------------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Jaseur Mai 2019 350@0.175g	66,90 \$
Publipostage Jaseur juin 350@35g	66,90 \$

TELUS

Cellulaires du 25 avril au 24 mai 2019	82,45 \$
--	----------

VISA DESJARDINS

Esso; essence ordin. 107,39 litres	131,99 \$
BMR Dionne et fils ; balai 18 pouces pour garage	58,27 \$
Esso 4 saisons ; essence 97,012 litres	126,02 \$
Visa; frais annuels 2019	60,00 \$
L.D. Roy ; pinte de lait (Géro trompé de carte)	3,49 \$

TOTAL DU CHÈQUE	379,77 \$
------------------------	------------------

GROUPE MASKATEL

Mai (336-4460) Bureau	183,42 \$
Mai (336-7149) Garage et aqueduc	60,81 \$
Mai (336-7145) bibliothèque	52,55 \$
Mai (336-7136) Usine épuration	52,52 \$
Mai (336-4917) Centre comm et MDJ	68,81 \$

Total des chèques émis **8 266,67 \$**

128.06.2019 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 8 266,67 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 14 124,57 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 14 013,41 \$;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) FQM : 78^e congrès annuel

129.06.2019 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'acquitter les frais d'inscription au coût de 799 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais inhérents du maire pour le 78^e congrès annuel de la FQM sous le thème « un Québec à l'image de ses régions » qui se tiendra les 26 au 28 septembre prochain à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Rapport du Maire sur les faits saillants des derniers états financiers

Monsieur Hébert dépose officiellement le rapport annuel du maire sur les faits saillants des derniers états financiers. Il sera publié sur le site internet de la municipalité.

c) Caisse populaire de l'Est de Drummond : bail avis d'abandon

La Caisse populaire de l'Est de Drummond avise la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults par courrier recommandé le 4 juin 2019 qu'elle quittera les lieux loués dès le 1^{er} décembre 2019, le tout selon l'article 14.2 du Bail.

d) ADMQ : colloque de zone

130.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon

Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale à participer au colloque annuel des directeurs municipaux de la zone Centre-du- Québec qui aura lieu le jeudi 19 septembre prochain au Complexe Équestre de Bécancour;
- d'acquitter frais d'inscription de 125 \$ ainsi que les frais de déplacement de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Indicateur de vitesse

La directrice générale informe le conseil municipal qu'elle a fait une demande de prêt au Ministère des Transports pour un tableau indicateur de vitesse et qu'ils ont accepté le prêt de deux indicateurs pour une durée d'une semaine. Le MTQ fera devrait venir les installer durant la semaine du 17 juin 2019 aux entrées du village.

f) Salle du conseil : vinyle de fenêtre

CONSIDÉRANT la résolution 93.05.2019 qui a été acceptée au conseil du 13 mai dernier pour l'installation d'un vinyle dans la porte seulement de la salle du conseil;

CONSIDÉRANT QU'IL serait plus homogène d'avoir les deux côtés de la porte dans le même principe;

CONSIDÉRANT QUE la différence de prix pour l'ajout des deux côtés est de 93.10 \$;

131.06.2019 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'ajout du vinyle pour les deux côtés de la porte tel que proposé par Buropro Citation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham : partage d'une ressource en ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham signifie son intérêt pour le partage d'une ressource en ingénierie civile;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham suggère que les municipalités souhaitant s'engager dans le partage d'une telle ressource signifient son intérêt pour bénéficier d'une banque d'heures fixes;

132.06.2019 Sur proposition de Pascal Gagnon
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de signifier l'intérêt de la municipalité pour un partage de ressource en ingénierie civile avec la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham sans toutefois bénéficier d'une banque d'heures fixes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Vente pour taxes : 13 juin 2019

Un (1) dossier est susceptible d'être vendu à l'enchère publique, à la salle du conseil de la MRC de Drummond, le 13 juin 2019 à partir de 10h.

i) Avis de motion : modifiant le règlement 246.09.95 à l'entente portant sur l'établissement de la compétence de la Cour municipale de Drummondville

133.06.2019 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Mme Nancy Fontaine, conseillère municipale, qu'à une prochaine séance du conseil sera présentée pour adoption d'un règlement ayant pour objet la modification du règlement numéro 246.09.95 et autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

9. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

- Entretien de la machinerie hivernale;
- Entretien de la station de pompage;
- Suivi de l'usine d'épuration;
- Tournée des rangs avec Monsieur Jean-Claude Richard pour l'asphaltage ;

b) Marquage de la chaussée (reporté)

c) Asphaltage Domaine des Saults

Monsieur Géronimo Castillo-Roy fait un résumé concernant l'asphaltage du Domaine des Saults qui devrait se faire dans la semaine du 10 juin.

d) Asphaltage divers rangs : contrat

CONSIDÉRANT QUE le manque de personnel en voirie;

134.06.2019 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyé par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser une partie de réparation de nids-de-poule et de pavage dans divers rangs;

- d'octroyer un contrat pour des travaux de pavage au Groupe 132 tel que la soumission du 31 mai 2019 dans les rangs suivants : 10^e rang, rang Saint-Patrice, section de la rue Principale entre le pont Galipeau et le 160, rue Principale, rang Saint-Joachim, rang Sainte-Anne et rang Saint-Edmond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Emploi étudiant

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a fait paraître une annonce dans son journal local pour un poste de disponible pour un emploi étudiant section voirie pour la saison 2019;

135.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'embaucher Monsieur William Allard au poste d'emploi étudiant à la section voirie pour la saison estivale 2019 au taux horaire tel que prévu à la rémunération des employés municipaux : résolution 262.12.2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Employés saisonniers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a besoin de plusieurs employés temporaires de voirie pour les travaux estivaux;

136.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults, d'engager Messieurs Stéphane Pinsonneault, Michel Proulx et Stéphane Rouleau au taux horaire de 18\$/h pour effectuer les diverses tâches sous la supervision de Monsieur Géronimo Castillo-Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Nettoyage de fossés

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu trois demandes téléphoniques concernant le nettoyage des fossés au 560, rang Saint-Joseph pour une distance de 300 pieds, au 1350, rang Saint-Joseph pour une distance de 800 pieds et pour le 475, rang Saint-David sur une distance de 250 pieds;

CONSIDÉRANT QUE les demandes du 560 et du 1350, rang Saint-Joseph concernent également le nettoyage des ponceaux;

137.06.2019 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyé par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser le nettoyage du fossé pour le 560, rang Saint-Joseph sur une distance de 300 pieds, pour le 1350, rang Saint-Joseph pour une distance de 800 pieds et pour le 475, rang Saint-David pour une distance de 250 pieds;
- de faire nettoyer les ponceaux pour le 560, rang Saint-Joseph et pour le 1350, rang Saint-Joseph et les frais seront à parts égales entre le propriétaire et la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ghislain Allard demande une intervention dans le cours d'eau Boucher;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Boucher est un cours d'eau sous la supervision et la compétence de la MRC Drummond;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont aux frais des propriétaires;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une rencontre avec les responsables des cours d'eau de la MRC de Drummondville, la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et les propriétaires concernés pour la réparation des coûts des travaux reliés au projet;

138.06.2019 Sur proposition de Pascal Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- qu'une demande soit faite auprès de la MRC afin qu'une intervention visant à effectuer les travaux d'entretien soit faite pour le cours d'eau Boucher;
- que la Municipalité s'engage à acquitter toutes factures dès réception que pourrait émettre la MRC Drummond en rapport à la poursuite des procédures que pourrait engager la MRC Drummond dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Considérant l'absence de Monsieur François Bilodeau, aucun rapport n'est fait.

b) Olivier Précourt : vente d'équipement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a besoin d'un équipement pour pouvoir sortir les pompes des eaux usées pour les entretiens;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Précourt, ancien technicien des eaux usées, désire se départir de son support renforcé pour la pompe des eaux usées avec chain-block;

139.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'acheter ledit équipement au montant de 595,00 \$ plus les taxes applicables à Olivier Précourt Services Techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover : invitation visite d'usine des eaux usées

La Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover invite la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à une visite de l'usine des eaux usées le 19 juin prochain à 16h30. Messieurs Géronimo Castillo-Roy et Christian Jutras démontrent leurs intérêts à assister à cette rencontre. La directrice générale avisera Mme Hélène Laroche, mairesse de Sainte-Cyrille-de-Wendover de leurs présences.

d) Achat détecteur quatre gaz

CONSIDÉRANT QUE les mesures nécessaires à prendre pour les espaces clos;

140.06.2019 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat d'un détecteur quatre gaz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Avis de motion : règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté

141.06.2019 **UN AVIS DE MOTION** est donné par M. Pascal Gagnon, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil sera présentée pour adoption d'un règlement ayant pour objet l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

f) Mandat à Therrien Couture : transmission d'une mise en demeure

ATTENDU QUE des inspections ont été effectuées sur l'immeuble du 990, rang Sainte-Anne, lot 4632799, par l'inspecteur en bâtiment de la municipalité, Monsieur Éric Salois;

ATTENDU QUE des travaux ont été effectués en contravention avec la réglementation municipale;

ATTENDU QU'UN arrêt de travaux a été émis par l'inspecteur en bâtiment de la municipalité;

ATTENDU QUE le propriétaire a continué à faire les travaux malgré les avis;

ATTENDU QUE la construction semble excéder la superficie des droits acquis conférés à l'immeuble sur une largeur d'environ 2 mètres;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater les procureurs de la municipalité pour l'envoi d'une mise en demeure;

142.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Therrien Couture pour transmettre une mise en demeure au propriétaire de l'immeuble du 990, rang Sainte-Anne, lot 4632799 afin qu'il cesse tous les travaux sur la propriété, qu'il effectue la remise en état des lieux et qu'il fournisse un plan de localisation du bâtiment principal pour démontrer le respect des droits acquis, lesquels ne semblent pas avoir été respectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Sécurité publique

a) **Fondation médicale Jean-Pierre Despins : défibrillateur**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur René Bérubé voudrait offrir aux municipalités partenaires de la Fondation médicale Jean-Pierre Despins la possibilité d'acquérir un défibrillateur;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci offre aux municipalités de payer les frais à 50%;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà un défibrillateur à l'édifice de la bibliothèque municipale;

143.06.2019 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser cette présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Urbanisme

a) **Permis de construction mai 2019**

Neuf (9) permis ont été délivrés pour le mois de mai 2019.

b) **Avis de motion : règlement relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments**

144.06.2019 **UN AVIS DE MOTION** est donné par M. Christian Jutras, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil sera présentée pour adoption d'un règlement ayant pour objet la salubrité et l'entretien des bâtiments.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis

c) Adoption du règlement numéro 439/2019 sur les poules pondeuses et des lapins en milieu résidentiel

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

RÈGLEMENT NO 439/2019
Règlement sur les poules pondeuses
et des lapins en milieu résidentiel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire régler sur la garde de poules pondeuses et de lapins;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil du 13 mai 2019

EN CONSEQUENCE,

145.06.2019 Il est proposé par Pascal Gagnon,
appuyé par Sébastien Gagnon

Et résolu,

d'adopter le règlement No 439/2019 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : La garde de poules pondeuses et de lapins est désormais autorisée dans le périmètre urbain. Toutefois des conditions doivent être observées :

- 1.1 Nombres de poules autorisées
Un maximum de 5 poules pondeuses. Le coq est INTERDIT.
- 1.2 Nombres de lapins autorisés
Un maximum de 5 lapins est autorisé par le terrain.
- 1.3 Les animaux que l'on retrouve habituellement sur une exploitation agricole sont prohibés : cheval, vache, porc, etc.
- 1.4 Poulailier et enclos extérieur (poules) et cage à lapin
Les poules doivent être gardées dans un poulailier comportant un parquet grillagé de manière à ce qu'elles ne puissent en sortir librement. Les poules ne doivent pas être gardées en cage.

L'aménagement du poulailier et de son parquet extérieur doit permettre aux poules de trouver de l'ombre en période chaude ou d'avoir une source de chaleur (isolation et chauffage) en hiver.

La conception du poulailier doit assurer une bonne ventilation et un espace de vie convenable :

- Un maximum d'un (1) poulailier est permis par terrain
- La dimension minimale du poulailier doit correspondre à 0.37m² par poule et le parquet extérieur à 0.92m² par poule.

- Les poules doivent demeurer encloisonnées dans le poulailler ou dans le parquet extérieur en tout temps.
- Les poules doivent être abreuvées à l'intérieur du poulailler ou au moyen de mangeoires et d'abreuvoir protégés, de manière à ce qu'aucun autre palmipède migrateur ne puisse y avoir accès, ni les souiller, ni attirer d'autres animaux tels que les mouffettes, les rats, ratons laveurs, etc.

La conception de la cage doit assurer une bonne ventilation et un espace de vie convenable en tenant compte de la grosseur à l'âge adulte du lapin afin qu'il puisse bouger, s'étendre et sauter sans se blesser.

1.5 Localisation

- Le poulailler et le parquet extérieur ou la cage à lapin doivent être situés dans la cour arrière ne donnant pas sur une rue à une distance de 2m des lignes de terrain.
- Le poulailler ou la cage à lapins ne doit pas être situé dans une zone à risque d'inondation ni dans la rive d'un cours d'eau.
- Le poulailler ou la cage à lapins doit être à une distance minimale de 30m d'un puits.

1.6 Entretien, hygiène, nuisance

- Le poulailler et son enclos ainsi que la cage à lapins doivent être maintenus dans un bon état de propreté. Les excréments doivent être retirés régulièrement, éliminés ou compostés de manière opportune.
- Les eaux de nettoyage du poulailler et de son parquet extérieur ne peuvent se déverser sur la propriété voisine.
- Les plats de nourriture et d'eau doivent être conservés dans le poulailler ou dans le parquet extérieur grillagé, ainsi que dans la cage à lapin afin de ne pas attirer d'autres animaux ou rongeurs.
- Aucune odeur liée à cette activité ne doit être perceptible à l'extérieur des limites du terrain.

1.7 Vente de produits et affichage

La vente des œufs, de viande, de fumier ou autres produits dérivés de cette activité est prohibée. Aucune enseigne annonçant ou faisant référence à la vente ou la présence d'un élevage domestique n'est autorisée.

1.8 Maladie et abattage des poules ou lapins

- Pour éviter les risques d'épidémie, toute maladie grave doit être déclarée à un vétérinaire.
- Une poule ou un lapin mort doit être retiré de la propriété dans les vingt-quatre (24) heures.

Article 2 : Permis

Un permis est requis pour l'implantation du poulailler et de son enclos extérieur ainsi que de la cage à lapin au coût de 30\$. Ce permis est renouvelable annuellement par la suite au coût de 10.00\$.

Article 3 : Amendes

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100\$ mais ne pouvant dépasser 300\$.

Article 4 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice-générale, secrétaire trésorière

Avis de motion : 13 mai 2019

Adoption : 10 juin 2019

Publication :

d) M.A.M.H. : demande de prolongation de douze mois pour la refonte de la réglementation en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond (règlement MRC-773-1) a été adopté le 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond (règlement MRC-773-1) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a entamé la refonte et le remplacement complet de l'ensemble de ses règlements d'urbanisme, soit le règlement de zonage, de construction, de lotissement et de permis et certificat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entamé la refonte complète de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le délai initial de deux ans pour la refonte des règlements d'urbanisme prend fin le 25 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la procédure pour le remplacement complet des règlements d'urbanisme est plus longue que la procédure de règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé le mandat de la refonte complète de ses règlements d'urbanisme à la firme Métivier Urbaniste Conseil en janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la rédaction de l'ensemble des règlements d'urbanisme devrait être complétée en décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le processus référendaire en vue de l'adoption des règlements d'urbanisme devrait être complété lors de la rencontre du conseil municipal de juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

146.06.2019 Sur proposition de Pascal Gagnon
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai pour l'adoption des règlements de refonte nécessaire à la suite de l'adoption du règlement MRC-77-1 adoptant le SADR de la MRC de Drummond jusqu'au 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Loisirs et culture

a) La Boucle : suivi

Monsieur Sébastien Gagnon, conseiller, fait un compte-rendu de la dernière réunion et avise les membres du conseil que la dernière réunion avec le comité des bénévoles est le 11 juin 2019.

b) La Boucle : achat pour événement

147.06.2019 Sur proposition de Pascal Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'octroyer une somme maximale de 500 \$ au comité de La Boucle pour l'organisation de la journée du 15 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Ville de Drummondville : dénonciation entente relative au loisir et à la culture

ATTENDU QU' une entente intermunicipale relative au loisir et à la culture entre la Ville de Drummondville et les municipalités de Saint-Guillaume, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (paroisse), Saint-Bonaventure, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, Saint-Majorique, Saint-Pie-de-Guire, Saint-Cyrille-de-Wendover et Wickham fut signée le 15 décembre 2016, et ce, pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 7 de la présente entente, l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin, et ce, au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville avise les municipalités qu'elle se prévaloir de la clause de non-renouvellement pour mettre fin à cette entente au 31 décembre 2019 par résolution 0512/05/19 ;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville proposera une nouvelle entente intermunicipale dans les prochains mois.

d) Location d'une toilette chimique

CONSIDÉRANT QUE le comité de La Boucle fera la location d'une toilette chimique pour l'événement du 15 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'au centre communautaire, il n'y a pas de toilettes de disponibles en tout temps pour les utilisateurs du terrain de jeux et du terrain de pétanque;

148.06.2019 Sur proposition de Pascal Gagnon
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire la location d'une toilette chimique à Hygiène Plus pour l'événement de La Boucle et de l'installer près de la Boucherie Crépeau;
- de faire déplacer la toilette chimique après l'événement du 15 juin au centre communautaire pour toute la saison estivale, soit une période de 3 mois au coût de 200,00\$ par mois. Ce coût inclut la location de la toilette, avec un nettoyage par semaine;
- de demander à Hygiène Plus de déplacer la toilette lors de l'événement « La Tablee du village », le 13 juillet prochain dans le stationnement de l'Église de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. MRC

a) **Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

b) **Maire suppléant : séance du 19 juin 2019**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Guy Hébert ne peut pas assister à la réunion du conseil de la MRC de Drummond le 19 juin prochain;

149.06.2019 il est proposé par Christian Jutras
Appuyé par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater le maire suppléant soit Monsieur Sébastien Gagnon au cas où le maire suppléant ne pourrait se présenter. Le conseil mandate soit Madame Jocelyne Guilbault ou Monsieur François Bilodeau à assister à la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Programme de récupération hors foyer**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a eu une demande de certaines municipalités pour faire une demande commune pour l'ensemble des municipalités de son territoire dans le cadre du programme de subvention en partenariat avec Éco Entreprise Québec pour l'achat d'équipements permanents pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière permettra de rembourser 70 % du coût d'achat;

150.06.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon

Appuyée par Pascal Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de signifier l'intérêt de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour l'achat de 5 poubelles du fournisseur Mobilier Public, deux pour l'intérieur, modèle IMM-INT-3-80-A et trois pour l'extérieur, modèle IMM-EXT-3-80-AIP;
- de faire l'installation de ces poubelles dans les deux salles du centre communautaire (intérieur), à l'extérieur du centre communautaire, près du module de jeux, près du module de jeux à l'arrière de la bibliothèque municipale et un près du terrain de baseball.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Questions diverses

a) Exterminateur fourmis

CONSIDÉRANT QU'il y a un problème de fourmis dans la cuisine du bureau municipal et du centre communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

151.06.2019 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de demander conseil à un exterminateur pour les fourmis dans les deux endroits;
- d'acheter les produits nécessaires, suite aux recommandations de ce dernier pour éliminer ces insectes;
- d'autoriser la directrice générale à faire faire au besoin un traitement par un exterminateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. Levée de la réunion

152.06.2019 Il est 21 h 41, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, M. Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale